Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN04C-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 27 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Julien KERBELLEC, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Gaël LARS,
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir à Julien KERBELLEC,
Dominique COLIN a donné pouvoir à Albert LE CORRE.

Etaient absents :
Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

***

DELIBERATION N°CM-20260306-FIN-04c-BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ALLEE VERTE – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 06
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN04C-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Afin de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2025, il convient au préalable de présenter la situation à la clôture de l'exercice.

	Opérations de l'exercice 2025			Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture à affecter
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Investissement	62 000,01 €	62 000,01 €	-	- 62 000,01 €	- 62 000,01 €
Fonctionnement	62 000,01 €	62 000,01 €	-	0,01 €	0,01 €

Affectation du résultat

	Résultat de clôture à affecter	Compte 001 Excédent / déficit d'investissement reporté	Compte 002 Excédent / déficit de fonctionnement reporté	Compte 1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé
Investissement	- 62 000,01 €	- 62 000,01 €		
Fonctionnement	0,01 €		0,01 €	

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2026,

- **d'affecter :**

  - Au compte 001 déficit d'investissement reporté, la somme de 62 000,01 €,
  - Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté, la somme de 0,01 €,

- de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 06 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN 29290

Gilles MOUNIER

Date de publication certifiée exécutoire